



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/12
16 octobre 2009

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-neuvième réunion
Port Ghalib, Egypte, 10 - 14 novembre 2009

COOPERATION BILATERALE

Le Secrétariat du Fonds a reçu les demandes de coopération bilatérale suivantes :

TITRE DU PROJET	AGENCE BILATÉRALE
Plan de gestion de l'élimination finale des SAO aux Seychelles (troisième tranche)	France
Plan de gestion de l'élimination finale en Ouganda (seconde tranche)	France
Préparation d'un plan d'élimination des HCFC au Zimbabwe	Allemagne
Projet de démonstration afin de valider l'utilisation de CO2 supercritique dans la fabrication de mousses rigides vaporisées en polyuréthane en Colombie	Japon
Formation sur les technologies de remplacement aux HCFC	Japon

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Remarque sur l'organisation du document

1. Ce document donne un aperçu des demandes provenant d'agences bilatérales et si ces agences sont admissibles pour recevoir l'approbation du Comité Exécutif à la lumière du niveau maximal de coopération bilatérale disponible pour 2009. Il renvoie aux documents de réunion pertinents comprenant une discussion au sujet des demandes bilatérales et il contient également la recommandation normale quant à l'année d'affectation pour une coopération bilatérale en tant que recommandation générale à la fin du document. Ce document contient deux demandes entièrement abordées. L'une d'elles provient du gouvernement de l'Allemagne concernant la préparation d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC au Zimbabwe et l'autre provient du gouvernement du Japon concernant la formation sur les technologies de remplacement aux HCFC.
2. En tout, le Secrétariat a reçu cinq projets de coopération bilatérale d'une somme de 1 288 708 \$US (y compris les frais d'agence) pour approbation lors de la 59^e réunion. Deux d'entre eux proviennent du gouvernement de la France, un du gouvernement de l'Allemagne et deux projets proviennent du Japon.
3. Le Tableau 1 présente un résumé de la valeur et du nombre de demandes faites par les gouvernements de la France, de l'Allemagne et du Japon.

Tableau 1

VALEUR ET NOMBRE DE PROJETS POUR UNE COOPÉRATION BILATÉRALE PAR UNE AGENCE BILATÉRALE (y compris les frais d'agence)

Agence bilatérale	Montant total demandé (\$US)	Nombre de projets
France	85 315	2
Allemagne	96 050	1
Japon	1 107 343	2
Total	1 288 708	5

DEMANDE PROVENANT DU GOUVERNEMENT DE LA FRANCE

Introduction

4. Le Tableau 2 présente un résumé de la demande de coopération bilatérale provenant du gouvernement de la France. La valeur de cette demande (85 315 \$US) en plus de la somme approuvée pour les projets bilatéraux lors de la 57^e réunion (202 367 \$US), ne dépasse pas la contribution de 20 p. cent de la France pour 2009 (2 039 952 \$US).

Tableau 2

SOUSSION PROVENANT DU GOUVERNEMENT DE LA FRANCE

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Plan de gestion de l'élimination finale des SAO (troisième tranche)	Seychelles	13 000	13 000 ⁽¹⁾
Plan de gestion de l'élimination finale (seconde tranche)	Ouganda	62 500	62 500 ⁽²⁾
Frais d'agence		9 815	9 815
TOTAL		85 315	85 315

(1) UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/42

(2) UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/47

SEYCHELLES : Plan de gestion de l'élimination finale des SAO (troisième tranche) (13 000 \$US)

5. On retrouve les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/42.

OUGANDA : Plan de gestion de l'élimination finale (seconde tranche) (62 500 \$US)

6. On retrouve les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/47.

DEMANDE PROVENANT DU GOUVERNEMENT DE L'ALLEMAGNE

Introduction

7. Le Tableau 3 présente un résumé de la demande de coopération bilatérale provenant du gouvernement de l'Allemagne. La valeur de cette demande (96 050 \$US) en plus de la somme approuvée pour les projets bilatéraux lors des 57^e et 58^e réunions (1 940 879 \$US), ne dépasse pas la contribution de 20 p. cent de l'Allemagne pour 2009 (2 776 808 \$US).

Tableau 3

SOUSSION PROVENANT DU GOUVERNEMENT DE L'ALLEMAGNE

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Préparation d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC	Zimbabwe	85 000	85 000
Frais d'agence		11 050	11 050
TOTAL		96 050	96 050

ZIMBABWE : Préparation d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC (85 000 \$US)Description du projet :

8. Le gouvernement de l'Allemagne a soumis une demande de financement pour la préparation du projet pour le PGEH du Zimbabwe. La proposition indique que la préparation de ce projet comprendra une évaluation détaillée de l'utilisation des HCFC au pays et déterminera également les sous-secteurs utilisant des HCFC pour l'élaboration d'une stratégie complète pour l'élimination des HCFC. La demande est pour une somme de 85 000 \$US et celle-ci est soumise en harmonie avec la décision 56/16.

Observations du Secrétariat du Fonds

9. Le Secrétariat remarque que la demande ci-haut est en harmonie avec la décision 56/16, de même qu'avec l'entente de la 55^e réunion du Comité Exécutif concernant les pays ayant certains niveaux de consommation de HCFC et qui recevront un financement pour la préparation de la première étape de leur PGEH. La consommation de HCFC du Zimbabwe en 2007 est de 16,4 tonnes pondérées.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

10. Le Secrétariat du Fonds recommande une approbation générale de la demande de financement pour la préparation d'un plan d'élimination des HCFC au Zimbabwe au niveau illustré au Tableau 3 ci-dessus.

DEMANDE PROVENANT DU GOUVERNEMENT DU JAPON**Introduction**

11. Le Tableau 4 présente un résumé de la demande de coopération bilatérale provenant du gouvernement du Japon. La valeur de cette demande (1 107 343 \$US) ne dépasse pas la contribution de 20 pour cent du Japon pour 2009 (5 382 028 \$US).

Tableau 4

**SOUSSION PROVENANT DU GOUVERNEMENT DU JAPON ET
RECOMMANDATION**

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Projet de démonstration afin de valider l'utilisation de CO2 supercritique dans la fabrication de mousses rigides vaporisées en polyuréthane	Colombie	838 200	(1)
Formation sur les technologies de remplacement aux HCFC	Mondial	141 750	141 750
Frais d'agence		127 393	18 428
TOTAL		1 107 343	160 178

(1) UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/24

COLOMBIE : Projet de démonstration afin de valider l'utilisation de CO2 supercritique dans la fabrication de mousses rigides vaporisées en polyuréthane (838 200 \$US)

12. On retrouve les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/24.

MONDIAL : Formation sur les technologies de remplacement aux HCFC (141 750 \$US)

Description du projet

13. Le gouvernement du Japon a soumis une demande pour un projet touchant à la formation de représentants des pays visés par l'Article 5 choisis sur les produits de substitution des HCFC et doit être tenue au Japon. La proposition est soumise au Fonds multilatéral du Protocole de Montréal pour un niveau de financement de 160 178 \$US y compris les coûts d'appui qui seront déduits de la contribution bilatérale du Japon.

14. Le projet fournira aux pays visés par l'Article 5 l'occasion de connaître les technologies de remplacement aux HCFC et de leurs systèmes connexes d'un point de vue japonais dans le but de permettre aux participants d'examiner l'applicabilité de l'expérience japonaise à leurs propres activités d'élimination des HCFC. On prévoit que l'atelier de formation s'étendra sur cinq jours et ciblera jusqu'à vingt participants. Il se composera de conférences de même que des visites d'industries choisies au Japon.

15. Une proposition de budget détaillée contenant une répartition du financement demandé est soumise dans le cadre de cette proposition.

Observations du Secrétariat du Fonds

16. L'atelier de formation proposé par le Japon est destiné aux pays visés par l'Article 5 pour la compréhension des différents produits de substitution aux HCFC du point de vue d'un pays industrialisé, plus particulièrement pendant la préparation du PGEH. Cependant, le Secrétariat a remarqué que le contenu proposé pour l'atelier comprenait également des éléments relatifs à la destruction des SAO en plus des substituts aux HCFC. Ces questions ont été soulevées dans les observations faites au gouvernement du Japon et le Secrétariat a suggéré qu'il était plus urgent de se concentrer sur des substituts aux HCFC dans les secteurs de la mousse et de la réfrigération où l'utilisation de ces derniers est beaucoup plus grande. Il a demandé que le contenu soit révisé afin de tenir compte de cette concentration.

17. Le Secrétariat a également observé que la répartition du budget proposée justifie le montant demandé pour ce projet.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

18. Le Secrétariat du Fonds recommande une approbation générale de la demande de 160 178 \$US pour un atelier de formation sur les produits de substitution aux HCFC qui sera mis en œuvre par le gouvernement du Japon dans le cadre de sa contribution bilatérale.

RECOMMANDATION GÉNÉRALE

19. Le Comité exécutif peut souhaiter demander au Trésorier de compenser les coûts des projets bilatéraux approuvés lors de la 59^e réunion comme suit :

- a) 85 315 \$US (y compris les frais d'agence) par rapport au solde de la contribution bilatérale de la France pour 2009;
- b) 96 050 \$US (y compris les frais d'agence) par rapport au solde de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour 2009;
- c) 160 178 \$US (y compris les frais d'agence) par rapport au solde de la contribution bilatérale du Japon pour 2009.
